

Mulhouse en 1869, le Havre et Rouen en 1871, Lyon, Marseille et Lille en 1872, et Bordeaux en 1875, ont ouvert aussi une École supérieure de commerce. En Allemagne, les villes de Hambourg, Lübeck et de Leipzig en possèdent. En Belgique, où les études commerciales étaient autrefois réservées aux classes supérieures des sections professionnelles dans les Athénées et les autres établissements d'instruction secondaire, on a comblé ce vice d'organisation en créant l'Institut supérieur du commerce d'Anvers. Dans toutes ces écoles l'enseignement est à la fois pratique et théorique. La partie pratique a pour base toutes les opérations d'un bureau de commerce et de banque; elle embrasse deux années d'études; l'enseignement théorique comprend l'histoire des produits commerciaux, la géographie commerciale et industrielle, l'économie politique, l'histoire du commerce et de l'industrie, la législation douanière, le droit commercial, le droit des gens ou international, les constructions et armements maritimes, et en outre le français, l'allemand, l'anglais et l'italien.

Mais, en Grèce, que voyons-nous? La nation grecque, quoique livrée à sa propre initiative, occupe pourtant, avec l'Italie, grâce à son activité et à la nature du pays, la première place dans le commerce de la Méditerranée; elle a donc besoin d'avoir au moins une école spéciale de commerce, organisée d'après le programme pratique rédigé par la Société industrielle de Mulhouse, et conforme à nos besoins nationaux. Nous croyons que le gouvernement donnera, très prochainement, satisfaction à ce besoin. Il se présente justement à Athènes une occasion favorable; cette ville a déjà trois gymnases et un lycée, le Barbakion, affectés aux études classiques.

